

RHONE ALPES

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la réunion du CTR Rhône Alpes</p> <p style="text-align: center;">du 3 janvier 2014</p>

Lors de la précédente réunion le 19 décembre 2013, une délégation intersyndicale (CGT, SUD, CNT, SNUTEFE FSU) d'une trentaine de militants est venu interpellé le directeur régional sur la situation de la collègue de l'UT 74. Après un long échange et faute de réponse de sa part la majorité des membres du CTR ont refusé de siéger.

Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle réunion a été convoquée dans les 15 jours, le 3 janvier 2014.

Le CTR est composé de 20 représentants syndicaux (10 titulaires et 10 suppléants). Le taux de présence le 3 janvier est : SUD (2 sur 2), SNUTEFE FSU (2 sur 4), FO (1 sur 2), CGT (1 sur 6), CFDT (0 sur 4), UNSA (0 sur 2).

L'ordre du jour prévu:

- 1/ Approbation du PV de la réunion du 31 octobre
- 2/ Projet ministère Fort:
 - 2-1 orientation de la réorganisation du pôle 3 E
 - 2-2 état d'avancement du volet relatif au système d'inspection du travail
- 3/ Régionalisation de la gestion financière de Chorus et des achats non courants
- 4/ Méthode de travail sur la réallocation des effectifs en 2013 et 2014
- 5/ effectifs 2014: premières informations à la suite du dialogue de gestion

Situation UT 74:

En préalable, suite à l'interpellation de plusieurs syndicats sur la plainte de la collègue de l'UT 74 pour pressions exercées par une entreprise par l'intermédiaire du DUT ayant eu un effet sur l'état de santé, le directeur régional indique que sa dénonciation auprès du CNIT repose sur des éléments factuels qu'il ne possède pas et qu'aussitôt après la précédente réunion du CTR du 19 décembre il a écrit à la collègue concernée pour en être destinataire. Il précise qu'il attend les suites données par le CNIT et qu'il entend les craintes exprimées en matière de RPS qui donneront lieu à la suite du CHSCT du 16 décembre à un suivi régulier mis à l'ordre du jour de chaque réunion du CHSCT régional.

Orientation sur la réorganisation du pôle 3 E:

Alexandre MOULIN, responsable du pôle 3^E, présente le projet qui vise à un décloisonnement du fonctionnement actuel par la formalisation d'une organisation permettant une vision stratégique connue, assimilée et partagée autour de 3 départements "emploi et territoire", "entreprise économie" et "Europe et finance".

Pour le SNUTEFE FSU nous avons tenu à rappeler que les problèmes de cloisonnement existaient bien avant la Direccte et qu'ils pouvaient trouver une explication dans le nombre très important de cadres supérieurs qui a pour effet une segmentation de l'activité et donc du pilotage, situation aggravée sans doute avec le réflexe de chacun de tirer la couverture à lui! Notre syndicat a insisté sur la question qui a été soulevée par les collègues de l'emploi d'avoir plus de coordination régionale, et que les CMAT ne soient pas, en quelque sorte, livrés à eux même dans leur positionnement extérieur de représentation de l'Etat, situation génératrice de perte de sens.

Nous avons également insisté sur la nécessité de moyens significatifs pour que l'Etat puisse peser dans un contexte de bouleversement des compétences dans lequel le conseil régional Rhône alpes impose ses positions, au nom d'un quadripartisme (Etat, région, patronat et syndicats) qui n'a pas démontré une réelle plus value dans la connaissance des situations territoriales hormis statistiques, en particulier en ce qui concerne les partenaires sociaux. Pour expliquer le rôle de nos services avec des moyens d'intervention en constante régression, la direction a précisé que notre action consistera à "faire faire" les autres institutions! Notre syndicat a également attiré l'attention du Direccte sur le fait que de nombreux Préfets considèrent l'UT comme leur service emploi qu'ils accaparent allégrement à leur profit, situation qui affaiblit de fait la capacité et la disponibilité pour un meilleur fonctionnement interne à la Direccte. Nous avons pointé en particulier les pratiques de nombreux sous préfets. Le Direccte nous a répondu qu'il appartient au Préfet de région de recadrer ses préfets, et que les SPED (service publique de l'emploi départementaux) seraient maintenus contrairement aux SPEL (locaux) animés par les sous préfets.

Il a rappelé l'organisation d'une réunion régionale des CMAT le 30 janvier 2014 pour les associer à l'élaboration d'un meilleur fonctionnement collectif.

Concernant le FSE, Le Direccte a précisé que notre administration a conservé des crédits d'interventions à hauteur de 59 millions d'euros pour la prochaine programmation, soit 3 fois moins que la précédente programmation. Il a indiqué que la décentralisation avait pour premier effet de transférer 65 ETP aux régions, ce qui représente 2 emplois par région.

Concernant le service de contrôle de la formation professionnelle la direction a précisé que cette mission régaliennne venait d'être renforcée par l'arrivée d'un collègue de catégorie C et un B.

Un collègue de SUD a insisté sur l'accélération des cadences, des urgences dans un contexte de diminution de crédits et de missions qui a pour effet de dégrader les conditions de travail en particulier dans les locaux de la Tour Suisse.

Nous avons rappelé notre attachement à un ministère fort qui se donne les moyens de peser comme par exemple avec la conditionnalité des aides aux entreprises, ce qui n'est pas l'orientation suivi par le gouvernement qui vient d'annoncer un "pacte de responsabilité" avec les entreprises après le choc de compétitivité, 20 milliards de crédit impôt compétitivité emploi sans conditionnalité.

Etat d'avancement du volet relatif au système d'inspection du travail

Philippe LAFAYSSSE, du pôle T, présente les décisions déjà prises: 24 UC (unités de contrôle) dans la région.

Dans chaque UT, les activités agricoles seront rattachées à une même UC, idem pour le contrôle des transports routiers d'une part et pour les transport en réseau d'autre part.

L'unité de contrôle et d'appui sur le travail illégal sera composée d'un DA et de 8 agents de contrôle (un par département, mais 2 dans le Rhône et 1 seul pour Drôme-Ardèche).

Le SNUTEFE FSU a insisté, au regard des dérives vécues dans le Rhône par le passé et de la situation actuelle dans l'Isère qui a donné lieu à un tract local SUD/SNUTEFE FSU, sur la nécessité d'une clarification par le Direccte de l'articulation de l'action de cette UC avec les sections de contrôle, afin de permettre des coopérations sur le travail illégal non susceptibles d'instrumentalisation pour des objectifs extérieurs à notre ministère.

Le Direccte s'est engagée à rédiger une note dans ce sens.

L'unité de contrôle interdépartementale "couloir de la chimie" recoupera des sections généralistes de taille normale de l'Isère et du Rhône, pouvant englober la zone marchande de Givors. Le lieu d'implantation de cette UC, pour la réception du public, n'est pas complètement décidé, il a été présenté la probabilité de sa localisation à Vienne. L'équipe de direction de la Direccte a été incapable de présenter clairement les raisons conduisant à créer une section interdépartementale pour répondre aux questions posées par l'ensemble des syndicats.

L'organisation des réseaux spécifiques au sein des UC est encore à finaliser. Ils travailleront en lien avec la cellule régionale. 2 réseaux spécifiques sont identifiés, un sur le risque chimique et l'autre sur l'amiante pour lequel chaque département disposera d'un agent en appui.

La question du maintien d'une fonction ARM dans les UT n'est pas encore tranchée. Le SNUTEFE FSU rappelle au Direccte qu'il a reçu une lettre collective signée par l'ensemble des 8 collègues ARM sur la région pour insister sur l'intérêt de conserver ce réseau.

Notre syndicat attire l'attention de la direction sur le risque de perte de compétences alors même qu'il n'est pas du tout certain que la fonction d'appui soit effectivement assurée par les nouveaux RUC (responsable d'unité de contrôle).

Lorsque la direction régionale précise que le nombre des sections "individuelles" pour chaque UC n'est pas arrêté, l'ensemble des organisations syndicales protestent car dans la plupart des départements, les DUT ont commencé des réunions de répartition des territoires par UC en annonçant un nombre défini de sections et en mettant en place des groupes de travail sur ces répartitions par section!

Le SNUTEF FSU attire l'attention du Direccte sur les RPS générés par de telles pratiques précipitées des DUT qui sont porteuses de tension entre les agents. Notre syndicat insiste sur les problèmes à gérer lorsqu'il s'agira pour les agents de contrôle de se repositionner sur les nouvelles sections individuelles avec la difficulté en particulier pour les sections agricoles et transports.

L'ensemble des organisations syndicales demande au Direccte une vigilance particulière sur les RPS.

Le SNUTEFE FSU demande au Direccte, qui l'accepte, que les membres du CTR soient destinataires, avant la prochaine réunion, d'une cartographie des sections et nombre d'agents affectées dans ces sections actuellement ainsi que d'une cartographie de l'implantation de CMAT.

Le Direccte a demandé au national 13 postes supplémentaires pris sur la réserve de A qui doit être répartie entre les régions. Compte tenu de l'absence de réponse du ministère les organisations syndicales ne voient pas comment pourrait déjà être prédéfini le nombre de sections dans chacune des UC.

Régionalisation de la gestion financière de Chorus et des achats non courants:

Le CTR est consulté sur la centralisation régionale de l'ensemble des crédits (intervention + fonctionnement) pour ce qui concerne la saisie dans "Chorus Formulaire".

Lors de ses travaux 2012, la Cour des Comptes a effectué des constats concernant l'organisation comptable et financière retenue, elle a demandé à procéder à une évolution vers une gestion plus centralisée permettant à la fois de mieux fiabiliser la gestion et de mieux professionnaliser les agents référents. A l'aide d'un masque de saisie, les agents dans les départements, renseigneront leurs collègues habilités à utiliser Chorus, un verrouillage informatique est en commande permettant de vérifier la cohérence entre la saisie dans Chorus et les lignes de crédits utilisées...

Le SNUTEFE FSU a demandé qu'il soit reconnu par la direction l'effort important des agents dans les départements qui se sont investis pour réussir à faire fonctionner correctement Chorus malgré un soutien limité de la part de l'animation régionale qui a appris de manière empirique et en même temps qu'eux à maîtriser son fonctionnement et connaître l'ensemble des données à renseigner.

Pour le SNUTEFE FSU, les insuffisances de l'outil CHORUS qui ne fournit pas des tableaux de suivi suffisamment clairs ne doivent pas conduire à remettre en cause le professionnalisme des agents gestionnaires mais c'est l'absence de marge de manœuvre quant aux modalités d'utilisation de cet outil qui peut justifier une gestion centralisée avec un nombre limité d'agents habilités à utiliser Chorus pour permettre un meilleur suivi global et instantané de la gestion comptable et financière.

Vote: CONTRE 3 (CGT, SUD, FO) ; ABSTENTION (SNUTEFE FSU)

Compte tenu de l'heure les points suivants ont été reportés à la prochaine réunion.

Les prochains CTR se tiendront les 21 et 31 janvier, date limite pour le Direccte pour transmettre son projet de schéma régional.